



MAIRIE DE SEPTFONTAINES

2 rue de L'église

25270 SEPTFONTAINES

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin 2026 à 19h30, le conseil Municipal de la Commune de Septfontaines, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme GUYOT Anne, Maire.

Convocation en date du : 22 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : MONNIN Jean-Michel, MAGNET Louis, SCHNEUWLY Anna, JEANNINGROS Mickael, GUIGNARD Elise, BERNA Céline, BOURDENET Jean-Pierre, GUYOT Jérémie, NICOT Florent

Absent ayant donné procuration :

Excusé : BOURGEOIS Sophie

Secrétaire de séance : Mme GUIGNARD Elise

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du PV du 28 avril 2026
2. Tarif location de la salle des fêtes
3. Définition du loyer du logement rénové de l'école
4. Travaux de plantation en forêt
5. Projet échange de parcelles zone de l'enclos
6. Demande de vente d'herbes terrain de foot
7. Commissions CCA800
8. Délibération sur la demande d'enregistrement ICPE de la Fromagerie de la Haute Combe
9. Questions diverses

Le Maire ouvre la séance et indique que le quorum est atteint.

Mme GUIGNARD Elise est désignée secrétaire de séance.

Le Maire soumet le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 avril 2026 au vote. Ce dernier est approuvé à 9 voix et 1 abstention.

1.TARIF LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Le Maire rappelle au conseil municipal les tarifs actuellement appliqués pour la location de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir les tarifs de location en vigueur. Toutefois, une réduction de 30,00 € sera accordée aux habitants de la commune.

Le conseil municipal décide également de demander, lors de la remise des clés, le versement des cautions suivantes :

- une caution de 250,00 € destinée à couvrir d'éventuelles dégradations ;
- une caution de 150,00 € destinée à garantir la bonne réalisation du ménage après utilisation de la salle.

Ces dispositions entreront en vigueur immédiatement.

Pour mémoire les tarifs :

Du 1^{er} mai au 31 octobre		Du 1^{er} novembre au 30 avril	
1 jour	240 €	1 jour	300 €
2 jours	300 €	2 jours	420 €
Tarif préférentiel pour les associations extérieures Exclusivement les associations d'aide à la personne ou reconnues d'intérêt publiques Tarifs au 2 septembre 2025			
1 jour	50€	1 jour	100€

Location de la vaisselle : 35 €
Si besoin chauffage : 60 € / jour

Gratuit pour les écoles, les associations de la commune uniquement, les réunions, les enterrements, les apéritifs de mariage au village, mais la salle devra être rendue propre.

Accord à l'unanimité de la réduction de 30€ et des cautions demandées.

2.DEFINITION DU LOYER DU LOGEMENT RENOVE DE L'ECOLE

Le Maire informe le conseil municipal que les travaux du logement situé au-dessus de l'école sont quasiment achevés et que celui-ci pourra être mis en location à compter du début du mois de juillet 2026.

Le loyer proposé pour ce logement est fixé à 700,00 € hors charges, auquel s'ajouteront 100,00 € de provisions mensuelles pour charges.

Madame Milloux Julie a présenté une demande de location pour ce logement. Après examen de sa demande, le conseil municipal décide de lui attribuer le logement dès l'achèvement des travaux.

Dans l'attente de la disponibilité de ce dernier, le conseil municipal accepte de lui louer, à compter du 13 juin 2026, le logement précédemment occupé par Madame Cadet, aux mêmes conditions tarifaires que celles appliquées jusqu'alors, soit un loyer mensuel de 507,00 € auquel s'ajoutent 100,00 € de provisions pour charges.

3. TRAVAUX DE PLANTATION EN FORET

Le Maire présente le programme de plantation proposé par l'Office National des Forêts (ONF).

Ce programme est accepté à l'unanimité du Conseil.

L'ONF sollicite l'accord du conseil municipal afin de déposer une demande de subvention pour la réalisation de ce programme de plantation.

Le coût de montage du dossier de demande de subvention est estimé à environ 2 200,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'ONF pour le dépôt de cette demande de subvention et autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

4.PROJET ECHANGE DE PARCELLES ZONE DE L'ENCLOS

Le Circuit de l'Enclos souhaite faire des paddocks (parking vert) pour recevoir plus de courses dans l'année et pour se faire, souhaiterait faire un échange de parcelles.

Une rencontre avec la DDT est prévue afin de voir ce qu'il est possible de faire.

5. DEMANDE DE VENTE D'HERBES TERRAIN DE FOOT

Monsieur RATTE Emmanuel a sollicité l'autorisation d'utiliser le terrain de football pour la vente d'herbe, comme les années précédentes.

Le conseil municipal a donné un avis favorable pour l'année en cours, sous réserve que l'intéressé assure l'entretien des abords du terrain de football et veille à la propreté du site.

Il est précisé que cette autorisation est accordée uniquement pour cette année et n'est pas reconductible tacitement. Toute demande devra être renouvelée chaque année auprès de la mairie pour être soumise à l'appréciation du conseil municipal.

6. COMMISSIONS CCA 800

Nouveauté de ce mandat : les commissions sont désormais ouvertes aux conseillers municipaux qui souhaitent y participer.

Les commissions sont :

- le développement économique
- les affaires scolaires
- le développement touristiques
- L'environnement
- La mobilité
- La communication

7.DELIBERATION CONCERNANT LA DEMANDE ICPE de la FROMAGERIE DE LA HAUTE COMBE

Une consultation du public relative à la demande d'enregistrement ICPE (Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) encadrent les activités industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques pour la santé, la sécurité ou l'environnement.) pour une exploitation de transformation du lait avec modification de la capacité de l'installation (extension - concentration en lactosérum), se déroulera du **26 mai 2026 au 23 juin 2026 inclus** sur la commune.

Suite aux modifications d'organisation de la filière de traitement du lactosérum, la Fromagerie de la Haute Combe a apporté des modifications sur son site de Septfontaines pour préconcentrer du sérum sur site afin de limiter l'impact du transport routier sur le territoire et récupérer l'eau du sérum pour limiter sa consommation d'eau du réseau public.

L'établissement a pour projet ainsi de porter sa capacité de traitement à 155 000l/jour en équivalent-lait.

Il convient au Conseil municipal de se prononcer sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la Fromagerie de la Haute Combe,

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil Municipal :

ÉMET UN AVIS FAVORABLE à la demande d'ICPE déposée par la société Fromagerie de la Haute Combe pour une exploitation de transformation du lait avec modification de la capacité de l'installation (extension - concentration en lactosérum).

8. QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Travaux devant la mairie : Le Maire informe le conseil municipal que deux devis ont été sollicités pour la réalisation des travaux devant la mairie.
Le premier devis, établi par l'entreprise SN Saulnier, s'élève à 5 091,58 € TTC. Un second devis a été présenté par l'entreprise Cuynet pour un montant sensiblement équivalent. Après comparaison des offres, le choix s'est porté sur l'entreprise SN Saulnier, notamment en raison de sa proximité géographique. Le devis a été signé et les travaux pourront être engagés prochainement.

- ✓ Rénovation du logement au-dessus de l'école : la cuisine a été commandé chez l'Entrepôt du Bricolage pour un coût de 2458.41€.
La pose de cette cuisine sera effectuée par les conseillers municipaux au cours du mois de juin.

- ✓ À la suite du départ de Madame Cadet et de l'état des lieux réalisé le 31 mai 2026, il a été constaté qu'une porte du logement est endommagée. Un devis sera demandé afin d'évaluer le coût de sa réparation ou de son remplacement.

Par ailleurs, une fuite a été constatée au niveau de la baignoire du logement. Cette fuite est à l'origine d'un dégât des eaux observé il y a quelques semaines dans les locaux de l'école. Les travaux nécessaires ont été réalisés afin de remédier à cette situation.

- ✓ Le conseil municipal tient à adresser ses plus sincères remerciements aux dames du club de décoration qui se sont investies dans l'embellissement de la commune en réalisant les plantations florales. Leur engagement se poursuivra également par l'arrosage et l'entretien de ces aménagements, contribuant ainsi à la qualité du cadre de vie de l'ensemble des habitants.

- ✓ Le nettoyage du village est programmé le 13 juin 2026 au matin. Cette opération citoyenne sera suivie d'un moment de convivialité, avec un pot offert à 12h00 dans la cour de l'école.

- ✓ La commune a adhéré à Panneau Pocket : application mobile simple et efficace permettant à tous les citoyens d'être informés et alertés en temps réel des événements de leur Commune.

- ✓ Déchets sauvages : Le Maire informe le conseil municipal qu'un arrêté sera pris afin de mettre un terme aux dépôts sauvages de déchets constatés en haut du village.
Cette mesure vise à préserver la propreté du site et à rappeler la réglementation en vigueur en matière de dépôt de déchets.

Fin de la séance à 21h18

La secrétaire de séance,

Le Maire,